

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Domaine : Institution et vie politique – désignation des représentants

Séance du 21 mars 2026, à 10 heures 00

Délibération n° : 2026/03/03

Objet : Détermination du nombre d'adjoints.

Le 21 mars deux mil vingt six, à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme Dietsch Maire.

Présents : Victoria Abounnasr, Joana Alves, René Destrel, Jérôme Dietsch, Corinne Dupin, Pauline Duroy, Bruno Faure, Caroline Foucher, Bruno Labarthe, Patrick Lacoffrette, Alexandre Lecoustre, Patrick Marthe, Christian Mignot, Virginie Prieur, Hélène Thomas.

Excusés :

Excusés avec procuration :

Secrétaire de séance : Virginie Prieur

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article 2122 – 2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif global.

Le maire propose donc la création de 2 postes d'adjoints pour la commune.

Dès lors, il est procédé à l'opération de vote après avoir rappelé l'objet de cette délibération qui consiste à déterminer le nombre de postes d'adjoints : 2 à la demande du maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoints.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme Dietsch

